

LA CGT NE SIGNERA PAS !

La dernière séance de négociation a eu lieu à la CPPNI du 5 décembre avec des échanges sur les quelques modifications qui avaient été envisagées à la CPPNI du 21 novembre. L'accord sera transmis aux organisations syndicales lundi 9 décembre, pour une signature au plus tard à la CPPNI du 12 décembre.

Certaines organisations syndicales ont demandé de nouvelles commissions techniques pour « rebalayer » ou « stabiliser » les cotations jusqu'en février. Après signature de l'accord donc. La FNEMSA a répondu que « les fiches de postes étaient stabilisées » et qu'elles ne pourraient bouger qu'à la marge.

En réponse à la demande de la CGT, la FNEMSA a refusé de transmettre aux organisations syndicales les fiches de poste repère et les cotations stabilisées avec l'accord à signer car « on continue à les travailler ».

Tout et son contraire !!

La CGT met à disposition les derniers documents disponibles, et notamment un tableau de cotation.

Pour les fiches de poste repère il convient de vous rapprocher de vos délégués CGT.

En réponse à une question de la CGT, la FNEMSA a indiqué que le maximum de points attribués à l'initialisation (SIMULATEUR) serait de 66 points.

Et 40% des salariés n'auront aucun point.

Pour la CGT, on est loin de l'« équité » citée à deux reprises dans le préambule du texte, et encore plus « d'arriver à situation égale, traitement égal » formulé pendant la réunion par la Déléguée générale.

Dans une réponse à un courrier de la CGT qui transmettait les doléances de salariés, la Déléguée générale a exprimé son opposition à toute démarche « corporatiste ». Entendez par là une approche collective de salariés sur un même métier.

Diviser pour mieux régner, c'est la devise de la FNEMSA !

Aux remarques de la CGT sur des déclassements de postes constatés entre les réunions (40 pour les niveaux 4), la FNEMSA a répondu que c'était lié à des mises à jour en relation à des mobilités et des promotions. De qui se moque-t-on ?

.../...



.../...

Cette fin de « négociation » est à l'image de toutes les réunions. Bien triste, pour ne pas dire pitoyable, et extrêmement préoccupant pour les 14 000 employés et cadres de la MSA.

Dans une déclaration en fin de séance, la CGT a exprimé les raisons de sa non signature :

« Avec cet accord, l'enveloppe de 15 millions serait utilisée de façon discriminatoire dans une logique d'individualisation et de division des salariés.

C'est aussi donner carte blanche aux directions, comme si on signait un contrat de travail sans connaître, ni son activité ni son salaire.

La CGT rappelle que tout projet d'avenant ne tenant pas compte des enjeux de justice sociale, d'équité salariale et de bonnes conditions de travail ne pourra qu'aggraver les tensions au sein de l'organisme. Ce projet favorise une flexibilité accrue et une rationalisation des coûts, au détriment des salariés, ce qui va à l'encontre des principes d'attractivité et de fidélisation affichés par la FNEMSA. »

Pour en savoir plus :

<https://msainstitution.sharepoint.com/sites/GalaxieMSA-CGT>

